

RETRAITE : DÉFENDONS NOTRE SYSTÈME PAR RÉPARTITION

L'évolution du rapport entre les cotisants et les retraités se dégrade en raison :

- de l'augmentation des personnes en âge de cesser leur activité et de l'accroissement de l'espérance de vie ;
- d'une durée de vie active moins longue du fait de l'abaissement de l'âge légal à la retraite ainsi que d'une entrée plus tardive dans le marché du travail et une sortie plus précoce.

Ainsi, selon les projections 2006 de l'INSEE, en **2050** :

- la population en âge de travailler est estimée à 32,3 millions de personnes. Les personnes âgées de 60 ans et plus seraient estimées au nombre de 22,7 millions ;
- le vieillissement de la population se poursuivrait pour atteindre en 2050 une proportion de 70 personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans.

La dégradation du rapport cotisant sur retraité met en cause la pérennité du financement des retraites.

Pour la CFE-CGC, l'équilibre de notre système de retraite pose la question des efforts de son financement à réaliser, en veillant à ce qu'ils soient répartis entre les générations.

La restauration de la confiance des jeunes générations dans notre système par répartition est en jeu et exige de stopper la baisse des retraites.

Pour notre Confédération, les efforts supplémentaires doivent porter sur les ressources affectées à la retraite. Le vieillissement de la population française constitue une donnée structurelle essentielle à l'analyse de l'évolution à venir de nos régimes sociaux. Pour la CFE-CGC il est grand temps d'explorer un repositionnement du financement de la solidarité, qui repose sur l'ensemble de la société, ce qui permettrait aux cotisations sociales d'être totalement dédiées à l'aspect contributif.

Les efforts qui devront être faits pour pérenniser notre système de retraite par répartition devront être effectués avec beaucoup de pédagogie afin de redonner confiance. Il est aussi indispensable de faire comprendre les objectifs poursuivis : pérenniser notre système par répartition qui permet de faire vivre une solidarité intergénérationnelle et assurer une retraite qui garantisse un niveau de vie en corrélation avec la carrière du salarié.

